RÈGLEMENTS LIGUE DE BASKETBALL ADULTES

MISE À JOUR 10 SEPTEMBRE 2025	
Heure des parties	➢ 1er match à 20h15 ➢ 2ième match à 21h15
Durée	➢ **Durée du match** : 2 mi-temps de 22 minutes ➢ **Pause à la mi-temps** : 1 minute 30 secondes ➢ **Pause en prolongation (OT)** : 1 minute 30 secondes *Si l'écart de points est de 11 ou moins à 2 minutes de la fin, le temps est arrêté (prolongation incluse).* ➢ **Prolongation**: 3 minutes *Des prolongations supplémentaires sont jouées jusqu'à ce qu'un gagnant soit désigné*
Effectif opérationnel	➢ 1 responsable de basketball ➢ 2 marqueurs par terrain (+ 2 réservistes) ➢ 4 arbitres (2 par terrain)
Effectif en jeu	➢ **Format de jeu** : 5 contre 5 ➢ **Encadrement** : 1 capitaine et/ou co-capitaine par équipe ➢ **Condition minimale** : 5 joueurs éligibles sont requis pour débuter un match *En cas de déficit de joueurs, le capitaine de l'équipe adverse peut autoriser l'ajout d'un joueur à l'équipe incomplète afin d'assurer la compétitivité de la partie. Si aucun accord n'est trouvé et que le déficit persiste, l'équipe en défaut est déclarée forfait, avec un score de 0–20.*
Classement	➢ **Victoire** : 2 points ➢ **Défaite** : 0 point ➢ **Défaite en prolongation** : 1 point ➢ **Différentiel de points** : comptabilisé
Temps morts	➢ **Temps morts** : o 1er mi-temps : 1 temps mort par équipe o 2e mi-temps : 2 temps morts par équipe (non cumulatif) ➢ **Prolongation (OT)** : 1 temps mort par équipe (30 secondes) *Si un temps mort est demandé alors que l'équipe a déjà utilisé tous ses temps morts, une faute technique sera attribuée à l'équipe fautive.*
Temps de possession	➢ Chronomètre des 24 secondes : ➢ Lorsque le ballon touche l'anneau et que l'équipe offensive obtient le rebond ou bénéficie d'une faute, le chrono est remis à 14 secondes. ➢ Le chrono revient à 24 secondes si l'équipe défensive récupère la possession.

Fautes personnelles	➢ **Fautes par joueur** : chaque joueur peut commettre **5 fautes** ➢ Lorsqu'un joueur atteint ce quota, il est **exclu de la partie** et doit rester sur le banc. **Cas particuliers** : ➢ Si une équipe ne dispose que de 5 joueurs et qu'un joueur est exclu pour 5 fautes, l'équipe continue avec un joueur en moins (4 vs 5). ➢ Si un second joueur est également exclu, l'équipe joue avec deux joueurs en moins (3 vs 5)
Fautes d'équipe	➢ **Fautes d'équipe** : chaque équipe peut commettre **8 fautes par mi-temps**. *Lorsqu'une équipe atteint ce quota, l'équipe adverse bénéficie de la situation de BONUS.* ➢ **Prolongation** : la situation de BONUS continue si le quota a déjà été atteint.
Fautes techniques	➢ **Lancers francs** : 2 lancers francs (temps arrêté). *Le jeu reprend à l'endroit où il s'était arrêté.* ➢ **Expulsion** : après 2 fautes de ce type, le joueur est expulsé et doit quitter le gymnase. ➢ **Cumul** : la faute technique est comptabilisée dans les fautes personnelles
Fautes antisportives	➢ **Lancers francs** : 2 lancers francs (temps arrêté). ➢ **Expulsion et suspension**: o Suite à 2 fautes antisportives, le joueur est expulsé et suspendu pour 2 matchs. o Si un joueur commet une seconde série de 2 fautes antisportives, il est expulsé de la ligue (remboursement). o 1 faute technique + 1 faute antisportive : le joueur est expulsé et suspendu pour le match suivant (1 match).
Séries éliminatoires	➢ 1 vs 8 / 2 vs 7 /3 vs 6 /4 vs 5 ➢ Si la ligue comporte 10 ou 12 équipes, le même format s'applique pour les affrontements en séries. **Remplaçants internes et externes non permis durant la finale.**
Remplaçant	➢ Les remplaçants externes sont uniquement admis durant la saison régulière et ne sont pas permis durant les séries éliminatoires. ➢ Le capitaine ou représentant de l'équipe ayant recours à un remplaçant durant la saison doit informer le responsable, acquitter les frais de 20 $ et obtenir le consentement de participation du remplaçant. ➢ Le capitaine est responsable en tout temps de son remplaçant (frais, comportement, respect du règlement). En cas de non-paiement des frais et/ou de comportement nuisant à la ligue pendant la partie, l'usager sera banni à vie. ➢ Pour les remplaçants internes, le frais de 20 $ ne s'applique pas. Le capitaine est responsable de faire appel à un remplaçant, avec l'assistance du responsable si nécessaire. Le remplaçant interne doit signer un consentement de participation